

septembre 2008, n°2

L'équipe du CoDep 75 est heureuse de vous adresser la seconde lettre d'information ;
Retrouvez les infos sur notre site <http://www.ffessm-cd75.org/>

JOURNÉE DES PRÉSIDENTS ET MONITEURS LE 20 SEPTEMBRE 2008 9H-12H

Cette matinée, organisée au siège du Comité, sera l'occasion de présenter aux présidents et aux moniteurs les activités et nouveautés de la saison 2008-2009, et sera suivie d'un pot de l'amitié.

Au programme :

- nouveau site internet du CoDep75
- élections
- nouvelles de la Commission Technique
- nouvelles de la Commission Apnée
- nouvelles de la Commission de Biologie (présentation des nouveaux cursus)
- questions / réponses

MÉDAILLES RÉGIONALES ET NATIONALES

Le Comité Ile-de-France - Picardie et la Fédération ont lancé leurs appels à candidature pour les médailles régionales et nationales, avec une date limite pour la réception des dossiers au 6 octobre 2008 (médailles nationales) et au 9 janvier 2009 (médailles régionales).

N'hésitez pas à nous contacter : president@ffessm-cd75.org

SAISON 2008-2009

Vous retrouverez prochainement sur la nouvelle version du site internet les différentes activités programmées pour cette nouvelle saison, notamment les activités de formation :

- Initiateurs, Niveau 4, MF1
- Nitrox, Trimix
- Secourisme (RIFAP, ANTEOR...)
- TIV
- Biologie
- Apnée...

NOUVEAU CURSUS DE BIOLOGIE SUBAQUATIQUE

L'AFBS disparaît du nouveau cursus, résumé ci-après, et qui fera l'objet d'une présentation spécifique lors de la journée des présidents et moniteurs :

- | | | | |
|---------------|---------------------------|-----------|-----------|
| - plongeurs : | Attestation de découverte | → N1 Bio | → N2 Bio |
| - moniteurs : | Initiateur Bio (IFBS) | → MF1 Bio | → MF2 Bio |

Au sommaire :

Les perspectives pour la saison prochaine

p.1

Codification de l'arrêté de 98

p.2

En bref...

...l'actualité du CD75

refonte du site internet en cours (bon courage à Jean-Marie) et merci à Ivan Bellevin qui s'occupait du site actuel depuis plus de 5 ans.

CODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE 98

L'arrêté du 22 juin 1998 (plongée à l'air) et l'arrêté du 9 juillet 2004 (plongée aux mélanges) ont désormais rejoint la loi 84-610 au sein du Code du Sport. C'est au sein de la partie réglementaire - arrêtés (A) qu'il faut les chercher, et plus précisément parmi les articles A322 :

- Livre III : pratique sportive
- Titre II : obligations liées aux activités sportives
- Chapitre II : garanties d'hygiène et de sécurité
- Section 3 : Établissements qui organisent la pratique ou dispensent l'enseignement de la plongée subaquatique

L'ancien arrêté de 1998 correspond désormais à :

sous-section 1 : Établissements qui organisent la pratique ou dispensent l'enseignement de la plongée autonome à l'air
articles A322-71 à -87, complétés des annexes III-14 à III-17.

L'ancien arrêté de 2000 correspond désormais à :

sous-section 2 : Établissements qui organisent et dispensent l'enseignement de la plongée autonome aux mélanges autres que l'air
articles A322-88 à -115, complétés des annexes III-18 à III-20.

Cette codification s'est faite à droit constant.

Attention toutefois : deux coquilles s'étaient glissées dans la première transcription ; elles ont été corrigées fin juillet suite à intervention de la CTN et de la fédération.

Un test simple : si dans votre version, les articles relatifs à plongée à l'air constituent la sous-section 4 de la section 2 (Établissements de natation et d'activités aquatiques), vous n'avez pas la bonne dernière version.

SÉCURITÉ JURIDIQUE ET CODIFICATION

ce sont 73 textes relatifs au sport qui ont été abrogés (arrêté du 28 février 2008) et incorporés au Code du Sport. Cette codification participe à la **sécurité juridique (simplicité et stabilité du droit)**.

Quelques conseils de lecture :

http://www.conseil-etat.fr/ce/rappor/pdf/dos_pres_2006.pdf

http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=064000245&brp_file=0000.pdf

http://fr.wikipedia.org/wiki/Sécurité_juridique

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Codification_\(droit\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Codification_(droit))

http://www.legifrance.gouv.fr/html/statistiques_normatives/liste_stats_essai.htm

MISE À JOUR ANNUELLE DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE

Nous vous en parlions dans la première lettre, c'est chose faite, la date d'effet des évolutions sera désormais recherchée au 1^{er} janvier lorsque cela est possible.

Pour plus d'infos : http://www.infoplongee.fr/ctn/ctn_0608.php

pour l'équipe du CD75,

Patrick Grelier, vice-président

Et aussi...

Assemblée générale extraordinaire
reconvoquée le 14 juin à Villejuif. L'ensemble des résolutions a été approuvé.
<http://www.ffessm.fr/ffessm/AG2008_2.asp>

Réunion du CDN des 13 et 14 juin
<http://www.ffessm.fr/ffessm/PV_CDN/2008/PV_CDN_425_RESOLUTIONS.pdf>

Accord FFESSM-NAUI
il a été suspendu à l'unanimité par le comité directeur national sans en remettre en cause le principe devant le constat qu'il devait être clarifié.

Procès-verbal d'assemblée générale
A l'unanimité, PV d'AG = PV des résolutions, qui sera diffusé à l'issue des AG, et non plus en AG l'année suivante.